

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Vendredi 7 février 2020***

 **Compte rendu du Conseil des ministres**

**Liste des marchés publics passés par la Polynésie française en 2019**

Le Vice-président de la Polynésie française a présenté au Conseil des ministres la liste des marchés publics d’un montant supérieur à 35 millions Fcfp HT attribués en 2019.

En 2019, ce sont 77 marchés publics, dont 38 marchés de travaux, 19 marchés de travaux et 20 marchés de fournitures qui ont été signés, totalisant un montant total d’achats publics de 9,2 milliards Fcfp, soit 2,7 milliards Fcfp de plus qu’en 2018.

**Création de quatre zones de natation en eau libre à Moorea et de deux zones de natation en eau libre à Teva I Uta**

L’acquisition du *« savoir-nager »* est essentielle pour permettre aux élèves de participer aux activités aquatiques ou nautiques qui pourraient être organisées dans le cadre des enseignements obligatoires ou des activités optionnelles d’éducation physique et sportive. Pour pallier l’insuffisance, voire l’absence, d’infrastructures adéquates (établissements de bain, piscines), le gouvernement a créé des zones de natation adaptées pour permettre aux élèves d’acquérir malgré tout cette compétence élémentaire dans un cadre adapté. Un cadre juridique a été mis en place en 2018 qui permet la pratique de la natation en « *eau libre »*.

Après les zones dédiées pour l’enseignement de la natation en eau libre sur l’atoll de Makemo en août 2018, sur l’île de Bora Bora en février 2019 et dans la commune de Punaauia en juin 2019, l’île de Moorea et la commune de Teva I Uta bénéficient à leur tour de zones dédiées qui concilient la sécurité des activités d’enseignement de la natation scolaire en eau libre et l’utilisation du domaine public maritime. Le dispositif réglementaire est identique à ceux de Makemo, Bora Bora et Punaauia et concerne notamment la délimitation et la signalisation des zones, la sécurité des zones, l’encadrement des activités, la qualité des eaux de baignade, et l’organisation des secours.

La circulation et le mouillage des navires, engins de plage et véhicules nautiques à moteur dans chacune des zones dédiées sont strictement interdits, sauf pour les embarcations de service public ou engagées dans des opérations de secours. Le périmètre de chacune des zones dédiées aux activités d’enseignement de la natation en eau libre est matérialisé par des signalisations adaptées durant le temps de pratique. Sauf indication particulière, le signalement de surface doit être retiré à l’issue des séances d’enseignement. En dehors des horaires de pratique, la baignade de tout usager est non surveillée, non aménagée, et se fait à « *ses risques et périls ».*

A Moorea, les quatres zones concernées sont la plage de *Patoe*, la plage de *Ta’ahiamanu*, la plage de *Tiahura* et la plage de *To’atea*. A Teva I Uta, les deux zones dédiées concernées sont situées au *Motu Ovini* et à la plage *Oututaihia.* Les cartes des six zones sont consultables sur site, dans les mairies et les établissements scolaires de Moorea et Teva I Uta, respectivement pour les zones qui les concernent, ainsi que sur le site internet de la DPAM ([www.service-public.pf/dpam/](http://www.service-public.pf/dpam/)) dans l’onglet « *Activités/réglementation des zones de navigation, des zones de mouillage et des zones de natation* ».

**19ème Salon de la bijouterie d’art du 10 au 14 février**

Pour sa 19e édition, le Salon de la Bijouterie d'art organisé par l'Association « Bijouterie d'Art Polynésien », présidée par Fauura Bouteau, se tiendra à l'Assemblée de la Polynésie française du lundi 10 février au vendredi 14 février 2020.

A l'occasion de la Saint-Valentin, trente artisans présenteront leurs plus belles créations. Des pièces uniques originales, conçues à base de matières premières nobles, de coquillages, de nacre, de fibres, d'os, de perles de culture de Tahiti, qui vont ravir les passionnés d'art polynésien. Les visiteurs trouveront ainsi le cadeau d'exception à offrir à leur bien-aimé.

Le Salon de la Bijouterie d'art polynésien se distingue par une sélection d'exposants professionnels et innovants. Les créations exposées reflètent le professionnalisme et la créativité des artisans à travers le choix et le mariage des matières premières locales sélectionnées.

Ce salon est devenu un événement incontournable des expositions artisanales. Chaque année, la détermination et le talent des artisans locaux font de la Bijouterie d'art une véritable activité économique dynamique. L'inauguration officielle du salon aura lieu le lundi 10 février à 10h dans le hall de l'Assemblée de la Polynésie française.

-o-o-o-o-o-